

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-6-11

Séance du vendredi 11 septembre 2015

SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE AU TITRE DE SA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2015

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2015-2-6-4 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 Eau C01 - Equipements Ruraux C02,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention jointe en annexe à la présente délibération portant sur la participation financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse aux missions et frais de fonctionnement des SATESE, SATANC et SATEP du Département du Haut-Rhin pour l'année 2015,
- autorise le Président du Conseil départemental à la signer,
- précise que la recette maximale escomptée d'un montant de 195 856 € sera imputée sur le Programme C616, Chapitre 75, Fonction 70, Nature 7588.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité